

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 146 / 25

Chlef, le 06/02/2025

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HAOUAS MAAMER
HEUMIS - BOUZGHAIA
CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 164 du 28/12/2023, relative aux travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de reprendre les travaux de réseau de distribution à Hay Hassania Msan/R MHSN abandonnées depuis la date du 30 /12/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: **ETTOUIL Nabil**